VILLE D'ISTRES

CONSEIL DE QUARTIER SUD DU 15 JUIN 2017

La séance est ouverte dans les formes règlementaires à 18 heures 33, sous la présidence de Monsieur Laurent BREMAUD, Adjoint de quartier au Maire d'Istres.

M. BREMAUD. - Bonsoir tout le monde. Je tiens à excuser M. le Maire qui devrait nous rejoindre en cours de route, car il a une réunion qui s'étend dans le temps. Il s'excuse et va tenter de nous rejoindre le plus rapidement possible. De ce fait, je suis invité à démarrer cette réunion.

Dans un premier temps, je tenais à vous présenter Mme Marie-José Alvernhe, que beaucoup connaissent puisqu'elle a été pendant un temps professeur de danse sur le quartier et ensuite comme directrice du centre social des Magnans à l'époque. Marie-José, voulez-vous faire l'appel, s'il vous plaît ?

(Mme Alvernhe procède à l'appel des Conseillers de guartier.)

M. BREMAUD.- Chers Amis, une petite communication. M. Boubekeur Talha, dit Moussa, membre du Conseil de quartier, pilier du centre social et d'Istres Solidarité, nous a quitté subitement le 19 mai. Assurément, il nous manquera. Je vous demanderai d'observer une minute de silence en son honneur.

(L'Assemblée observe une minute de silence.)

I. COMMUNICATIONS:

- Présentation d'un nouveau membre du collège des élus.
 - M. BREMAUD. Je vous ai déjà présenté Mme Marie-José Alvernhe.
- Bilan Istres Propre.

M. BREMAUD. - C'est la 8^{ème} édition cette année. M. Yves Garcia, que j'excuse, car il est indisponible pour quelques semaines suite à une opération du dos qu'il vient de subir, nous a fait un rapport.

Un total de 3 500 bénévoles écocitoyens se sont mobilisés durant cette opération pour collecter et trier nos déchets, et contribuer à rendre notre ville encore plus propre. Cette année, 151 m³ de déchets ont été récoltés. Il est à souligner l'engagement remarquable sur notre quartier du monde de l'éducation (les écoles, le collège Daudet) et de l'AFPA. Et il n'y a pas que les bien-portants qui se sont mobilisés, puisque Yves nous dit que « Le monde du handicap » aussi. C'est un terme un peu rude. Près de 280 bénévoles et encadrants se sont mobilisés : l'ESAT de La Crau, l'IME La Chrysalide, Le Mas des Aiguebelles, L'Avancée, Le Maillon, EPONA, Le Fil d'Ariane, ainsi que près de 300 stagiaires de l'AFPA.

Au quartier Sud, l'année dernière, à La Prédina, nous avions 29 participants, cette année, 56. Bravo à La Prédina! Au Prépaou, 30 l'année dernière, 30 cette année. On stagne, mais c'est bien quand même. A Rassuen, même chiffre. Et Pont de Canadel, un grand bravo, ils ont doublé leurs effectifs. Bravo aux CIQ, à M. Frisch qui est ici présent, et merci pour leur implication. Au niveau des scolaires, il y a eu un peu plus de 2 000 enfants.

C'était une très belle journée qui s'est terminée de manière festive. Nous avons eu beau temps, nous avons eu de la chance. C'est à reproduire. Même si c'est toujours malheureux... Puisque, comme nous l'avons entendu pendant la manifestation, on peut considérer qu'il est dommage qu'il y ait encore des citoyens qui ne soient pas citoyens, justement. En tout cas, c'est une manifestation qui rassemble beaucoup de monde, qui fédère les énergies et, qu'il s'agisse du monde associatif, des individus, des CIQ, des établissements scolaires, nous allons continuer sur cette voie, en espérant avoir de moins en moins de déchets à ramasser.

• Plan canicule 2017.

<u>M. BREMAUD</u>.- Madame Greff, pouvez-vous nous faire un topo sur le plan canicule ? Outre son rôle d'Adjointe au Maire aux affaires sociales, Mme Greff est Vice-présidente du CCAS.

Mme GREFF.- Bonjour à tous. Comme depuis déjà quelques années, le plan canicule a été remis en place cette année. Des petits fascicules ont été faits à l'attention de toutes les personnes. Vous pourrez y retrouver un certain nombre de conseils, toutes les structures à votre service, toutes les structures sociales, les numéros en cas d'urgence, les premiers soins, les attentions, les premiers symptômes, etc. Vous avez un numéro unique qui est le 04.13.29.50.45. Il est à votre disposition 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, que ce soit pour vous-même ou pour une personne dépendante, de votre famille ou de votre voisinage. Ces fascicules sont à votre disposition dans les centres sociaux, chez les professionnels de santé et danstous les organismes publics. M. BREMAUD.- Mme Greff a ramené

quelques fascicules supplémentaires, puisque j'en vois sur la table. Si ceux qui ont des associations ou qui sont dans des établissements, des écoles ou autre, veulent en prendre quelques-uns, ils sont sur la table de nos services administratifs. Vous aurez bien compris que le principal ennemi par rapport à cette canicule c'est la solitude. Si vous avez des voisins, de la famille ou autre, que vous savez seuls, il faut être vigilant et faire jouer la solidarité, la fraternité, de manière à avoir une pensée pour ces gens, savoir s'ils s'hydratent et s'aèrent suffisamment, etc. C'est aussi l'affaire de toutes et tous.

• Développement durable.

M. BREMAUD.- Ce point sera décliné en plusieurs sous-chapitres. Si ce n'est pionnière, la Commune d'Istres se veut en tout cas exemplaire dans le cadre du développement durable. Pour cela, M. le Maire a mis en marche plusieurs chantiers souvent transversaux, dont nous allons parler. Ils vont de la démarche « Zéro pesticide » à la qualité de l'air dans les structures de la petite enfance, jusqu'à l'installation de panneaux photovoltaïques, d'infrastructures de recharge de véhicules, l'acquisition de véhicules électriques et autres.

o Démarche « Zéro pesticide » pour la réalisation d'un Plan communal de désherbage.

M. BREMAUD.- Le premier point que nous allons aborder concerne la démarche « Zéro pesticide ». Je vais donner la parole à M. Tricon qui va se présenter.

M. TRICON.- Vincent Tricon, je travaille aux services techniques de la Ville, au Département environnement et développement, depuis le 1^{er} janvier 2016, dans le cadre d'un transfert de l'ancien Ouest Provence.

Au sujet de la démarche « Zéro pesticide », suite au constat de pollution des eaux françaises, aussi bien superficielle que souterraine, le législateur a décidé de durcir la règlementation et a sorti deux lois, notamment en 2014 la loi LABBE, et en 2015 la loi sur la transition énergétique, aboutissant à partir du 1^{er} janvier 2017 à l'interdiction pure et simple de l'usage des produits phytosanitaires à toutes les collectivités publiques. Depuis le 1^{er} janvier, les services techniques de la Ville ne peuvent plus utiliser les produits phytosanitaires.

Pour se mettre en conformité avec cette règlementation, l'étape obligatoire est la réalisation d'un plan communal de désherbage. C'est une étude réalisée par un Bureau d'études extérieur qui va durer à peu près 6 mois, elle va être lancée sous peu. Cette étude permettra, non seulement de se conformer à la règlementation, mais aussi d'identifier et de répertorier tous les espaces aujourd'hui désherbés sur le territoire communal, et surtout de proposer des solutions alternatives au désherbage chimique qui est interdit. Le désherbage alternatif peut être manuel, mécanique ou thermique. Le plan communal de désherbage est une étape qui permet surtout d'obtenir des subventions publiques pour acheter des outils alternatifs au désherbage chimique.

M. BREMAUD.- Merci. M. Tricon ayant parlé du désherbage, ceci explique cela, puisque nous sommes relancés et nous risquons de l'être encore ce soir. M. le Président du CIQ de Rassuen m'en a parlé tout à l'heure, mais d'autres aussi m'en parlent depuis quelques jours. En effet, nous avons un certain nombre d'herbes hautes sur le bord de nos chemins, du fait que nous ne travaillons plus avec du désherbant. De plus, il a beaucoup plu et beaucoup fait soleil. Nous en sommes conscients, mais nous travaillons sur le sujet et tout sera bientôt résolu. Je tiens à vous le dire. Merci encore.

Qualité de l'air intérieur dans les structures de la Petite Enfance et les écoles maternelles et élémentaires.

M. BREMAUD. - Toujours dans le cadre du développement durable. Quand je dis « Qualité de l'air », c'est surveillance. Nous avons mis en place un système de surveillance dont M. Tron va nous parler. Monsieur Tron, présentez-vous.

M. TRON.- Bonsoir, Michel Tron, Département environnement et développement de la Ville d'Istres.

Les émissions de sources polluantes dans les bâtiments sont nombreuses et variées. Elles sont liées notamment aux matériaux de construction, aux différents revêtements type peinture, au mobilier, et, dans certains cas, aux équipements de chauffage. De ce fait, dès la rentrée 2016, au travers d'une Société HDSN, la Ville a souhaité mettre en place un dispositif de surveillance de la qualité de l'air intérieur des structures de la petite enfance (crèches, haltes-garderies), mais également des groupes scolaires élémentaires et maternelles.

Ce dispositif de *Home Détection* se décline sous forme de capteurs connectés qui permettent de retranscrire à l'instant T différentes mesures sur la qualité de l'air. Cela va de la température, de l'hygrométrie, mais également des COV (Composés Organiques Volatils), ainsi que le CO₂. La Commune a été précurseur en la matière, car elle a anticipé les évolutions législatives et règlementaires. En effet, l'arrêté ministériel du 1^{er} juin 2016 impose, à compter du 1^{er} janvier 2018, un audit de tout ce qui est système d'aération et de ventilation dans les différents bâtiments susvisés. Dès le mois de juillet, le Département environnement devra mener cet audit en régie, en faisant des visites de l'ensemble des bâtiments pour mesurer le nombre, la présence et l'état de fonctionnement de tous ces dispositifs d'aération. Je vous remercie.

- M. BREMAUD. Merci, Monsieur Tron. Y a-t-il des questions ? M. Casado me faisait remarquer que je ne vous avais pas demandé s'il y avait des questions sur le sujet précédent. Y a-t-il des questions, que ce soit sur la mise en place du désherbage écologique ou sur la surveillance de la qualité de l'air ? Monsieur, je vous écoute.
 - M. PENEC. Bonjour à tout le monde. J'habite à La Prédina 3...
 - M. BREMAUD .- Vous êtes... ?
 - M. PENEC.- Je suis M. Penec.
 - M. BREMAUD. Quelle association représentez-vous ?
- M. PENEC.- Je suis à la retraite, je suis un ancien ingénieur d'Airbus Industrie. Je me permets de vous poser une question concernant la pollution. Il est vrai que nous n'avons plus le droit d'utiliser de produits dangereux, mais l'an dernier, j'ai envoyé un courrier à M. le Maire concernant le problème des moustiques dans mon quartier. Or, il se trouve que l'an dernier...
- <u>M. BREMAUD</u>.- Excusez-moi de vous couper, Monsieur. Je vous écoute quand même, mais vous représentez une association ou un CIQ ?
 - M. PENEC. Non, je ne représente rien du tout, je suis un simple...
- M. BREMAUD.- D'accord. Je vais vous laisser terminer, maintenant que je vous ai laissé commencer, mais par principe, je vous le dis, le Conseil de quartier est constitué de gens qui sont nommés, élus, ou tirés au sort, et de représentants d'associations, de Conseils d'intérêt de quartier, etc. Ce n'est pas une séance publique. Sinon, je connais quelques personnes derrière qui rêveraient de nous poser des questions aussi. Le principe c'est que vous avez un intermédiaire qui est votre Président de CIQ. Mais je vous écoute.
- M. PENEC.- L'an dernier j'ai envoyé un courrier à M. Bernardini, le Maire d'Istres. Il m'a répondu purement et simplement que ce n'était pas son problème. J'habite à La Prédina 3, je suis obligé d'arroser mon jardin la nuit. L'an dernier j'ai fait la même chose. Le soir, je ne peux plus m'installer pour manger sur ma terrasse, il y a tellement de moustiques. Il n'y a aucune intervention de la Ville. J'aimerais savoir ce que vous avez l'intention de faire. Faut-il contacter d'autres organismes d'État ?
- M. BREMAUD.- Monsieur, je vais tout simplement vous donner un élément de réponse et M. Casado terminera. Déjà, cela m'étonnerait que M. le Maire vous ait répondu « *Ce n'est pas mon problème* ». Ce n'est pas son style.
- M. PENEC.- Il ne m'a pas dit que ce n'était pas son problème, il m'a dit que c'étaient d'autres organismes qui géraient ce problème.
- M. BREMAUD. D'accord. C'est la première chose. Deuxièmement, M. Casado va vous répondre, mais ce n'est pas de la compétence communale.
- M. CASADO. Monsieur, ce n'est pas une compétence de la Ville. C'est une compétence du Conseil régional ou départemental. Le plan de démoustication de la zone qui va de Port-Saint-Louis jusqu'à Istres et plus loin ne dépend pas de la Ville d'Istres. Ce n'est pas la Ville d'Istres qui a les avions pour démoustiquer et des gens pour faire ce type de travail. C'est vraiment une compétence hors commune. Je vous invite peut-être à écrire au Conseil régional. Le Maire a dû relayer votre demande auprès de ces instances.
 - M. PENEC. C'était l'an dernier. Cette année, je suis dans la même situation.
- M. BREMAUD.- Monsieur, nous allons clore. Je suis désolé mais, théoriquement, vous n'avez pas la parole. Je vous répète que cela relève de la compétence du Conseil départemental. Si vous avez une question, posez-la à Mme la Présidente du Conseil départemental qui assure le plan de démoustication. Sur ce, je ne donnerai plus la parole aux gens qui ne font pas partie du Conseil de quartier.
 - Y a-t-il d'autres questions des membres du Conseil de quartier ? (Pas d'observation.)
 - o Installation de panneaux photovoltaïques en toiture de divers bâtiments publics.
- <u>M. BREMAUD</u>.- Monsieur Christophe Imbert, s'il vous plaît. Présentez-vous et expliquez-nous les multiples plans mis en place sur Istres en termes de centrales photovoltaïques, dans le cadre du développement durable.

M. IMBERT.- Bonjour à tous. Je suis Directeur chargé du suivi des projets, je m'occupe particulièrement des projets qui concernent l'environnement.

Concernant les panneaux photovoltaïques, je ne vais pas m'étendre sur les fermes photovoltaïques, ce sont généralement des opérations à titre privé. Ce qui est intéressant et ce qui nous concerne sur les bâtiments publics, c'est que nous avons souhaité valoriser nos toitures publiques. Pour ce faire, il y a un an et demi nous avons lancé un appel à projets pour valoriser ces dernières sur une trentaine de toitures qui concernaient l'aménagement de toitures photovoltaïques. *Grosso modo*, cela consiste à déléguer à un opérateur un bail emphytéotique sur 20 ans qui nous assure pendant toute cette durée l'étanchéité du bâtiment. En contrepartie, on met à disposition la toiture et ils posent les panneaux photovoltaïques. Par rapport à cette installation, nous avons d'abord fait un recensement de toutes les installations qui étaient intéressantes et, pour rentrer dans le concret, dès cet été, nous avons 6 sites concernés : le stade nautique, la Halle polyvalente de Rassuen, le multi-accueil de La Terroulette, le groupe scolaire Jules Ferry, le groupe scolaire Armanet, et le gymnase Cavalloni.

L'intérêt de ce projet, sans trop entrer dans le détail. Déjà, je précise qu'il coûte 0 € à la collectivité. Au contraire, il comporte des redevances. Ces redevances ne sont plus ce qu'elles étaient avant le moratoire sur le photovoltaïque en 2010. Maintenant on a des redevances qui sont bien moindres, mais on a quand même des redevances. Le principal intérêt, au-delà de l'affichage environnemental, pour moi technicien, c'est que l'on optimise nos toitures et cela nous évite de dépenser des centaines de milliers d'euros pour entretenir les étanchéités. Pour vous citer un exemple, on a le gymnase Cavalloni et le groupe scolaire Armanet. Rien que pour ces deux opérations, cet été, les services techniques avaient prévu une enveloppe de plus de 200 000 € pour reprendre les étanchéités. Grâce à cette opération, cela va coûter 0 € à la collectivité. C'est le premier point que l'on retient. Ensuite, pendant toute la durée du bail (20 ans), on a la garantie que les étanchéités sont maintenues et assurées par l'opérateur qui est la Générale du Solaire.

Il y a eu des questions sur le photovoltaïque. Je vous le dis en toute transparence. Cela a bien évidemment suscité beaucoup de questions quand des parents d'élèves ont su qu'il allait y avoir des installations photovoltaïques dans les groupes scolaires. Je suis aussi un parent et, forcément, il y a eu des questions à ce sujet concernant les CEM (champs électromagnétiques). Par rapport à ces CEM, on a affiché une totale transparence. C'est-à-dire qu'aujourd'hui tout est règlementé. Des seuils internationaux et européens ont été fixés. Jusqu'avant 2013, ils étaient de 200 microteslas d'exposition permanente. Ils ont été ramenés à 100 microteslas, depuis la directive européenne de 2013. L'an dernier, j'ai proposé au Maire d'aller au-delà de cette directive, justement pour ne pas se retrouver dans une situation, dans 5, 6 ou 10 ans, où le seuil serait ramené par exemple à 50 microteslas. J'ai donc proposé à M. le Maire que nos installations photovoltaïques soient à zéro émission, ou proche, entre 0,1 et 0,2 microtesla. Pour ce faire, on a proposé à la Générale du Solaire que tous les groupes d'onduleurs ne soient pas à proximité des locaux de vie. On les a implantés suffisamment loin pour qu'il y ait pratiquement zéro CEM.

Vous me direz que cela reste de la théorie et vous avez raison. Pour compléter ce dispositif, j'ai donc proposé également au Maire de réaliser une mesure de champs électromagnétiques avant les installations photovoltaïques par un organisme Cofrac agréé, puis des mesures une fois que les installations seront opérationnelles. Nous allons d'ailleurs le mettre en place. C'est pour afficher toute transparence et montrer que l'on ne veut pas exposer les petits et les tout-petits à ce genre de problématiques. Mais, je tiens à préciser qu'il n'y a pas véritablement de problème. Pour vous donner un ordre d'idée, on parlera de 0,2 à maximum 0,4 microtesla d'exposition. Quand vous faites chauffer votre plat au micro-ondes vous êtes exposés à 5 microteslas, et quand vous êtes dans une rame TGV vous êtes exposés à 7 microteslas. C'était pour l'anecdote et pour vous donner l'échelle de valeurs.

M. BREMAUD.- Merci, Monsieur Imbert. M. Imbert est modeste en disant qu'il ne nous parlera pas des fermes, mais nous avons effectivement plusieurs fermes et centrales photovoltaïques en place (Sulauze, Massuguière 1, Massuguière 2, le Parc d'Artillerie), plus les microcentrales dont M. Imbert vient de parler. Nous avons 38 mégawatts en cours de production et 21 mégawatts en projet. Cela fait 59 mégawatts qui pourraient assurer la livraison d'électricité à 20 000 foyers, hors chauffage. Cela place Istres en première position en termes de production d'énergie photovoltaïque.

o Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (IRVE).

M. BREMAUD. - Il s'agit des places de parking qui sont en vert. Il y en a deux en face de la Mairie où il y a des bornes pour recharger les véhicules électriques. Monsieur Imbert, vous avez encore la parole.

M. IMBERT.- Ce que l'on appelle communément les IRVE, ce sont les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques. Il faut savoir que c'est maintenant une obligation pour les collectivités de mettre à disposition de leurs administrés des bornes de recharge. Il est vrai que nous aurions pu nous en tenir à un quota bien moindre. Nous avons installé 18 bornes de recharge doubles. Nous aurions pu nous contenter d'en mettre à peu près 5 ou 6 pour respecter la règlementation mais nous avons été au-delà, et nous avons abordé ce sujet sur le plan national un peu plus tôt que tout le monde. Cela a d'ailleurs été la complexité de ce projet, pour avoir une subvention importante de l'ADEME, à savoir 168 000 €, pour un projet de 430 000 € auglobal. Ces bornes de recharge doubles ont la particularité de pouvoir alimenter deux places de stationnement, à la fois en recharge lente et accélérée.

Je ne vais pas trop entrer dans le détail mais je vais simplement expliquer trois types de charge. Il y a la charge lente, c'est ce que vous pouvez avoir chez vous, la simple prise de courant que nous avons tous dans le garage. Cela représente entre 8 et 10 heures de charge. Il n'est pas forcément très intéressant d'installer ce type de recharge en

ville mais nous l'avons mis car cela peut toujours être utile suivant le modèle de véhicule. Le deuxième type de charge est la charge accélérée, qui va jusqu'à 22 kilowatts, et là, du coup, on passe à 1 heure 15 pour une charge complète. Cela devient intéressant, car si vous allez acheter votre baguette de pain, au bout de 20 minutes, une demi-heure, vous avez l'équivalent de 80 % de votre autonomie. Je vous parle aussi de la charge rapide, mais que nous n'avons pas mis en place à la Ville d'Istres, car avec une seule borne de recharge rapide on est sur du 50 kilowatts et cela coûte 50 à 60 000 € la borne. Vous avez dû entendre parler des véhicules Tesla qui sont des véhicules « nobles ». Nous ne sommes pas entrés dans cette filière car il n'y avait aucun intérêt.

Pour revenir sur ces bornes doubles, le 1er février dernier il y a eu une première phase avec 10 sites. Cela a été essentiellement l'alimentation et la couverture des parkings souterrains. Je ne vais pas énumérer tous les sites. D'ici 15 jours nous aurons mis 8 bornes supplémentaires doubles, ce qui portera à une capacité de 56 places de stationnement. Evidemment, je ne vais pas vous mentir, toutes les places ne sont pas encore occupées à 100 %. Or, le but de la démarche est de rendre attractif cet intérêt. Au-delà d'être pionniers sur le plan national sur cette infrastructure, M. le Maire a souhaité que l'on ait des tarifications très agressives et très intéressantes. Nous sommes à 1,50 € la charge, sachant que dans beaucoup de collectivités c'est plutôt entre 2,50 € à 3,50 € la charge pour 1 heure de stationnement. À Istres, vous êtes à 1,50 € pour le temps que vous voulez. C'est donc intéressant. C'est-à-dire que vous chargez votre véhicule et, en plus, vous stationnez gratuitement. Ensuite, il y a la deuxième formule qui est la plus intéressante, à savoir la formule en charge illimitée. Ce que l'on appelle le *full*. Vous êtes à 15 € par mois, ce qui représente 180 € par an, et vous pouvez charger votre véhicule autant de fois que vous voulez.

Sur le site Internet de la Ville vous avez le logo *Emouv'* qui permet d'accéder au site où tout est expliqué pour pouvoir faire la démarche. Mais je suis à votre disposition, si c'est nécessaire.

M. BREMAUD.- Merci, Monsieur Imbert.

Acquisition de véhicules électriques neufs – Attribution d'une subvention.

M. BREMAUD.- Nous étions sur le point IRVE qui nous amène naturellement sur le point de l'attribution d'une subvention. Effectivement, une fois que nous avons des bornes IRVE, il faut des véhicules électriques. M. le Maire d'Istres et le Conseil municipal ont voté au dernier Conseil le principe d'attribution d'une subvention relative à l'acquisition d'un véhicule électrique neuf. Cela peut être une voiture, un trois roues ou un deux roues, un vélo électrique, une mobylette ou un scooter électrique. Lors du Conseil municipal du 16 mars, la Commune d'Istres a voté cette délibération. La Ville d'Istres attribuera une subvention de 150 € pour l'achat d'un vélo électrique et de 1 500 € pour une voiture 100 % électrique, à toute personne qui en fera la demande. Si les 45 000 habitants d'Istres venaient à acheter une voiture et nous demandaient une subvention, nous n'arriverions évidemment pas à souscrire à tout. Dans un premier temps, nous avons donc défini un quota de 50 voitures et 50 vélos par an, de manière à vous inciter et à inciter nos concitoyens à rouler « propre » et à utiliser ces fameuses bornes IRVE.

M. IMBERT.- Je souhaiterais apporter une précision. Pour ceux qui sont déjà détenteurs d'un véhicule électrique, vous avez vraisemblablement une prise de type 1. Concernant nos bornes, nous avons respecté le standard européen, ce qui se fait et ce qui va se faire de façon uniforme, c'est le standard de type 2. Les nouveaux véhicules électriques sont de type 2, il n'y a aucun souci. Vous prenez par exemple la nouvelle Zoé, elle est de type 2. Vous prenez la Zoé version 1, celle que j'ai actuellement, par exemple, on est sur le type 1. Si jamais vous êtes encore en véhicule de ce type, vous pouvez demander à votre concessionnaire de vous vendre l'adaptateur type 1/type 2, sinon vous n'allez pas pouvoir brancher votre véhicule sur la borne.

M. BREMAUD.- Merci pour ces précisions techniques, Monsieur Imbert. Y a-t-il des questions dans l'assemblée ?

• Déploiement du Très Haut Débit Internet.

M. IMBERT.- Je vais faire court également. En 2013, l'État a initié un déploiement 100 % fibre sur tout le territoire national. Pour ce qui concerne notre collectivité, deux aménageurs se sont positionnés pour Istres et Entressen, ce sont les opérateurs Orange et SFR. La difficulté que nous avions au niveau juridique c'est que la collectivité ne pouvait pas interdire le déploiement par ces deux aménageurs. Ils pouvaient déployer le réseau de fibre optique comme ils le voulaient, mais cela ne convenait pas à M. le Maire. Nous avons donc reçu ces deux aménageurs, et pour vous résumer la situation, nous avons réussi à les faire s'entendre par rapport à cela. A savoir qu'il va y avoir des couvertures partagées pour que le déploiement de la fibre optique soit le plus rapide et le plus efficace possible.

De manière concrète, cela consiste en deux étapes. La première étape, avant d'arriver dans vos quartiers, il va y avoir un déploiement de ce que l'on appelle l'épine dorsale. La dorsale, c'est le réseau principal que vont déployer Orange et SFR. SFR attaque dès lundi prochain sur toute la partie sud d'Istres, tout ce qui concerne Le Ranquet. Cela va durer jusqu'à la fin de l'année sur trois phases. Le réseau principal sera terminé à la fin de l'année, que ce soit pour SFR ou Orange. À partir de ce moment, vous ne serez toujours pas éligibles à la fibre optique. Il va se passer un second temps beaucoup plus long où il va y avoir une migration dans les quartiers. C'est la raison pour laquelle le Maire a souhaité qu'il y ait un correspondant par rapport à ces deux aménageurs. Nous allons exiger de

pouvoir avoir, non seulement la connaissance du déploiement, mais sa maîtrise. Nous serons en capacité de vous dire à quelle date cela va se déployer dans votre quartier et à quelle date vous pourrez être éligibles pour la fibre optique.

Il est encore trop tôt pour évoquer ce calendrier. Nous serons en capacité de le donner aux alentours de septembre, octobre. À ce moment-là, nous répondrons à toutes les questions. Nous avons également demandé aux deux aménageurs de traiter en priorité, dans la mesure évidemment du possible, les quartiers qui sont le plus en souffrance. Je pense à Bayanne, au Ranquet, à Entressen, la zone de l'Etang de l'Olivier, Tante Marie, Le Boucasson, et bien d'autres encore. Une fois que nous serons en capacité d'avoir ce calendrier, bien évidemment nous le communiquerons.

M. BREMAUD. - Merci, Monsieur Imbert.

Y a-t-il des questions sur Internet et le haut débit, s'il vous plaît ? (Pas d'observation.)

Travaux et projets.

o Gymnase Cavalloni.

M. BREMAUD.- Je vais vous parler de trois projets de travaux concernant le quartier Sud, dont un qui est très au nord du quartier Sud, c'est le gymnase Cavalloni. Nous avons parlé de la première partie qui était la microcentrale photovoltaïque, nous allons profiter de la mise en place de cette microcentrale pour rénover le gymnase complètement. Ces travaux qui vont se dérouler sur l'année 2017/2018 consistent en la réhabilitation des vestiaires, du sol sportif, des façades, des mises aux normes PMR et électricité. Le montant global des travaux s'élève à 550 000 €.

Mise en self de l'Ecole Mendès France.

M. BREMAUD.- Le deuxième chantier important sur le quartier Sud porte sur les équipements publics. Dans le cadre de la modernisation des restaurants scolaires, vous n'êtes pas sans savoir que tous les étés nous faisons deux ou trois mises en self des restaurants scolaires des écoles de notre commune. Ce n'est pas un gadget, puisque depuis que nous avons mis en place ce système, les professeurs nous disent en Conseil d'école qu'à 13h30, dans les écoles où il y a les selfs, les *gamins* sont beaucoup plus calmes qu'il y a plusieurs années. Ce n'est pas que le self, c'est un système de concept global où tout est pensé : la circulation des enfants, le bruit au sol, le bruit avec les couverts (les assiettes et les verres sont en sorte de PVC qui ne font pas de bruit et sans produits dangereux à l'intérieur), on travaille l'autonomie, etc. De manière que les enfants puissent manger dans le calme dans de bonnes conditions et dans des conditions adaptées à leur âge, à leur taille, etc.

Sur le quartier Sud cette année, car il y en aura plusieurs... Qu'avez-vous fait hier en Conseil de quartier Ouest, Monsieur Casado ? Quelles écoles ?

M. CASADO.- Jacqueline Auriol et Armanet.

M. BREMAUD.- Et la troisième sera l'école Mendès France. C'est une réhabilitation immobilière et mobilière, puisque le mobilier est complètement changé. Nous aurons pour 470 000 € de mises aux normes et de mises en œuvre pour ce self pour nos enfants. Y a-t-il des questions ? (Pas d'observation.)

o Terrain Rouge.

M. BREMAUD.- Le troisième chantier d'importance vient de se terminer aujourd'hui. J'en suis donc fort aise de vous en parler. Nous avions un terrain, que l'on appelle Le Terrain Rouge, qui était utilisé à une certaine époque par les jeunes du quartier. Or, depuis l'installation de Pôle Emploi et autre, il était beaucoup moins usité. L'Association Roller Istréen, qui compte 150 membres, nous a demandé la possibilité d'utiliser ce terrain de manière à mettre en œuvre leurs activités de roller pour lesquelles il faut des équipements spécifiques. L'Association Roller Istréen s'est engagée à assurer la mise en œuvre du sol spécifique pour faire du roller, mais elle nous avait demandé de réaliser la sécurisation et l'accessibilité de ce terrain, ce que nous avons fait. Nous avons fait un aménagement PMR, c'est-à-dire que maintenant il y a une rampe aux normes pour que l'on puisse descendre en fauteuil roulant sur ce terrain. Nous avons effectué une reprise du pluvial, la création d'un éclairage public, et nous avons sécurisé le lieu par un système de barriérage.

Au total, cela représente 90 000 € de travaux qui se sont terminés aujourd'hui. Comme nous l'avons voté en Conseil municipal, nous allons donc mettre ce terrain définitivement à disposition de l'Association Roller Istréen qui prendra en charge la création du sol spécifique pour le roller. C'est une opération que l'on pourrait qualifier de public-privé. Tout le monde y met du sien et l'on arrive à sortir des projets intéressants.

J'ai fini pour ma partie. Je vais maintenant laisser la parole à M. Casado. A moins qu'il y ait des questions sur Le Terrain Rouge ? (Pas d'observation.)

Programmes immobiliers.

M. CASADO. - Nous avons un point sur les programmes immobiliers, mais ce n'est pas énorme.

Le 18 février 2017, un permis a été accordé sur la route de La Capelette, à Rassuen. Cela concerne un immeuble de 55 logements regroupés en deux corps de bâtiments pour une surface de plancher de 3 583 m². C'est le seul.

Après, il y a un petit lotissement mais en limite de quartier Sud, c'est plutôt le quartier Est, c'est au Deven. D'ailleurs, vous avez pu voir qu'un certain nombre de pins ont été coupés. Il s'agit de la réalisation d'un lotissement de 13 lots et le permis a été accordé le 12 octobre 2016.

II. Bilan « Allo Travaux », bilan « Allo Quiétude », propreté et visites de quartier.

M. CASADO.- Le traditionnel bilan. Du 1er janvier au 30 mai 2017, M. le Maire a adressé 252 courriers à destination des habitants du quartier Sud. Le contrôle de propreté, 382 passages ont été effectués sur les 1 924 durant cette même période, et l'agent chargé de contrôler la propreté dans l'ensemble des quartiers de la commune, et surtout du quartier Sud, n'a procédé à aucun signalement de dépôts sauvages. C'est à souligner, car ce n'est pas le cas dans d'autres quartiers. Peut-être que ce que tu disais tout à l'heure à propos de la mobilisation d'« Istres Propre » donne des résultats.

Concernant « Allo Travaux », du 1er janvier au 30 mai 2017, 297 appels pour le quartier Sud sur les 1 203 reçus. Cela représente 25 %. Ils ont été principalement émis par les habitants du Prépaou pour 29 %, et de La Prédina pour 23 %. Cela porte surtout sur des problèmes d'espaces verts pour 41 %, et d'éclairage public pour 31 %.

Le bilan « Allo Quiétude », 47 appels pour le quartier Sud sur les 166 appels reçus sur l'ensemble de la commune. Cela représente 28 %. Ils sont émis principalement par les habitants du Prépaou pour 36 %, et des Salles pour 26 %. C'est réparti sur des problèmes d'atteintes à la sécurité, de rassemblements, de nuisances sonores, d'atteintes aux personnes, de voisinage et de violences verbales.

Nous avons effectué une visite de quartier à Rassuen le 25 avril 2017.

Concernant les travaux, une trentaine d'opérations sont programmées ou réalisées pour la plupart sur le quartier Sud pour un montant de 724 000 €, dont 324 000 € qui ont déjà été réalisés. Pour les travaux les plus importants, les plus marquants sont ceux du Terrain Rouge, dont on a parlé, pour 70 000 €, la rue Paul Verlaine pour 98 000 €, et l'entrée des commerces du Boulingrin qui ont débuté en fin d'année 2016 pour 90 000 €. Les Présidents de CIQ intéressés peuvent venir me voir pour que je leur montre les travaux programmés dans leurs quartiers.

- M. BREMAUD. Merci, Monsieur Casado. Avez-vous des questions ? Monsieur Grégoire, Président du CIQ La Prédina.
- M. GREGOIRE.- Je suis étonné quant au zéro déchets sauvages signalés, car j'en ai signalé. Le mois dernier j'ai signalé des débris de maçonnerie qui sont déposés de manière régulière près des abris containers rue des Pétouses.
- M. CASADO.- C'est du 1^{er} janvier au 30 mai 2017. Si c'était il y a 15 jours, ils ne sont peut-être pas signalés ici.
- M. BREMAUD.- Tu as raison, Daniel, puisque tu en as signalé récemment et tu en signales de temps en temps. Le compte rendu que fait M. Casado concerne les contrôles inopinés. On cible avec un calendrier une carte des lieux. Mais sur les « Allo Quiétude » il faudrait effectivement demander de rappeler aussi les demandes d'interventions qui ont lieu. En effet, on prend au hasard des abris à containers, des rues, ou autre. Comme tu as appelé, cela a été enlevé, mais il est vrai qu'on devrait le signaler aussi et le mettre dans les statistiques. Tu n'as pas tort. Mais sur les contrôles en général, surtout avec les nouveaux systèmes d'abris à containers, etc., nous sommes quand même pas mal.
- M. CASADO.- S'il y a eu un dépôt signalé et qu'il a été enlevé, l'agent chargé du contrôle qui passe derrière ne verra pas le dépôt.
 - M. GREGOIRE.- Généralement, cela reste une dizaine de jours avant que je le signale.
- M. CASADO.- Il y a aussi des encombrants qui sont mis sur la voie publique par des gens qui demandent ensuite à nos services de venir les récupérer. Ceux-là sont sur la voie publique mais il était prévu de les enlever. Ce ne sont pas des dépôts sauvages. Mais je vous rejoins, le quartier Sud est immense, il se peut aussi qu'il y ait des oublis. L'essentiel est que les Présidents de CIQ et les gens concernés le signalent.
- M. GREGOIRE.- D'ailleurs, je tiens à souligner l'efficacité des services qui interviennent régulièrement. Ce serait bien aussi de mettre un bon coup de bambou derrière ceux qui viennent jeter leurs «encombrants » près des poubelles.
- M. BREMAUD. Tu as raison. On a du mal à les coincer. C'est très compliqué. J'en profite pour saluer le CIQ de La Prédina qui a, non seulement, de temps en temps, pris en charge le nettoyage de certains abris à containers, mais les a même repeints. C'est à souligner. Merci, Daniel, et merci au CIQ.

Il n'y a plus de questions sur ces problématiques ? Pourtant nous en avons parlé avant le Conseil de quartier. (Pas d'observation.)

III. Questions écrites.

M. BREMAUD.- M. Frisch, Président du CIQ du Pont de Canadel, nous a écrit le 1^{er} juin. Il nous a posé deux questions et nous a félicités sur un troisième point. Je ne vais pas lire le courrier *in extenso*.

Premier point : « Pourrait-on connaître l'état d'avancement de l'étude concernant la création de places de stationnement supplémentaires dans le quartier des Salles (Pont de Canadel, Hémicycle, Palestrina, Boulingrin, etc.) ? Oui, vous pouvez, Monsieur Frisch. Concernant le stationnement du Boulingrin, nous avons mis à l'étude une structure métallique de 40 places. Ce que l'on appelle une structure externe aérienne.

M. FRISCH. - À quel endroit ?

M. BREMAUD.- Sur le parking actuel. Quand on dit que l'on a prévu, c'est très rapide, c'est-à-dire que la livraison est prévue pour le deuxième semestre 2018. 40 places. Prix estimatif des travaux, 320 000 €, plus l'étude et la mise en œuvre, soit au total, une opération de 480 000 €. Voilà pour la réponse à la question numéro 1, Monsieur Frisch.

Question numéro 2 : « Circulation trop rapide rue des Saltimbanques, malgré le ralentisseur ». Oui, on vous le dit, on met des ralentisseurs mais c'est toujours complexe. « Certains s'amusent à faire du gymkhana, etc., rue du Fer à cheval et de L'Olympie ». En réponse à la question formulée, Monsieur Frisch, la Police municipale vous a contacté. Est-ce exact ?

M. FRISCH.- Tout à fait.

M. BREMAUD. - Alors, dites-nous ce qu'il en est.

M. FRISCH. - Pour l'instant on ne le voit plus dans le secteur. On voit de temps en temps la voiture passer mais il ne fait plus de gymkhana dans ce coin-là. En revanche, on m'a signalé qu'il se serait déplacé et que maintenant il ferait ses opérations sur le petit parking près de Mendès France.

M. BREMAUD.- Nous allons passer la parole à M. Malacarne, Chef adjoint de la Police municipale.

M. MALACARNE. Dès que j'ai eu connaissance de la question de M. Frisch je suis entré en contact avec ce dernier. Il m'a clairement expliqué les problématiques liées à la circulation excessive des véhicules dans son quartier, notamment le non-respect d'un stop à l'intersection de la rue des Saltimbanques. Des actions de sécurité routière sont menées actuellement par notre brigade motorisée et la dernière a eu lieu ce jour, entre 17h et 18h, où trois contrevenants ont été verbalisés pour le non-respect du stop. Je ne manquerai pas de faire un retour à M. Frisch à l'issue de ces opérations et voir si elles ont été satisfaisantes ou si l'on doit modifier certains axes de nos actions pour qu'elles soient plus efficaces.

M. CASADO. - J'ajoute que M. le Maire a donné des instructions à la Police municipale pour éviter de trop verbaliser. On comprend très bien que ce quartier soit surchargé, des gens se sont plaints parce que, malheureusement, ne trouvant pas de place, ils se garent sur les trottoirs et prennent des PV conséquents. M. le Maire a donc donné des instructions pour que l'on soit plus tolérant. Mais cela s'arrête là. Il ne faut pas se garer devant un stop, comme on a pu le voir.

M. FRISCH. - Tout à fait. Je suis pour également, il y a effectivement des abus. On comprend aussi qu'il n'y ait pas suffisamment de places pour tout le monde mais certains se garent vraiment n'importe comment.

M. MALACARNE.- Je confirme que M. le Maire nous a demandé de faire preuve de discernement, mais pour les infractions flagrantes et dangereuses, au quotidien, elles sont relevées et les contrevenants verbalisés.

M. BREMAUD. - Particulièrement les alignements du dimanche matin.

M. FRISCH.- Apparemment ce n'est pas la Police municipale.

M. BREMAUD.- Oui, c'était la nationale. Nous leur avons aussi demandé... La problématique quand la nationale se déplace c'est parce que quelqu'un a dû les appeler.

M. FRISCH. - Je pense que c'est sur un appel.

M. BREMAUD.- Ils ne se sont pas levés un dimanche matin en se disant « On va aller aligner toute la rue des Saltimbanques ».

M. FRISCH. - C'était notre sentiment. J'ai eu la personne concernée par ces problèmes de verbalisation survenus ce fameux dimanche matin. Elle a malheureusement payé trop rapidement. Elle voulait faire une réclamation mais, vu qu'elle avait payé son PV, c'était trop tard. Je crois qu'elle a demandé une entrevue avec M. le Maire.

M. BREMAUD.- Tout à fait.

Enfin, le troisième point, pour finir sur un point positif, bien que les autres n'étaient pas non plus négatifs : « Notre satisfaction de voir réaliser l'aménagement des trottoirs le long de l'avenue Filippi, l'aménagement de la section située... » Vous félicitez donc la Commune et M. le Maire pour l'aménagement réalisé, qui va fluidifier la circulation et rajouter quelques stationnements. Je rappelle qu'il y a aussi les deux parkings de Coutarel qui existent et qui ne sont pas très usités. Et vous nous demandez « À quand l'aménagement entre le rond-point des Déportés et côté Résidence Bel-Ombre ? »

- M. FRISCH. Oui, surtout savoir si c'est prévu.
- M. BREMAUD.- On ne peut vous donner, ni un chiffrage, ni un calendrier, mais c'est prévu.
- M. FRISCH. D'accord. C'était pour savoir si c'était prévu ou pas, parce que le trottoir côté Bel-Ombre a été très réduit par les travaux.
 - M. BREMAUD.- Il est peu utilisable, on est d'accord, mais c'est prévu.
- M. FRISCH.- J'en profite pour demander : où en est l'accès piéton qui était prévu pour accéder à ce trottoir afin d'éviter le rond-point ?
 - M. CASADO. Après le rond-point ? Le petit passage où il y a le transfo ?
 - M. FRISCH.- À côté du dépôt à containers.
 - M. CASADO. On attendait la fin des travaux. Il sera fait dans la continuité de l'aménagement du trottoir.
 - M. FRISCH.- D'accord. Merci.
- M. BREMAUD. Nous avons répondu à M. Frisch. C'étaient les questions écrites. Nous allons passer au dernier point...
 - M. DJERARI. J'ai adressé un ensemble de questions, mais cela n'a pas été enregistré.
- M. BREMAUD. Effectivement, Salim, nous avons reçu une série de questions sur la TFPB pour lesquelles une réponse personnelle te sera faite. Cela traite particulièrement de 13 Habitat, de vos problématiques d'association ou de quartier, et de la relation avec 13H. Nous ferons une réponse personnalisée à l'association, mais vas-y.
- M. DJERARI.- Je voudrais intervenir sur plusieurs points concernant le quartier. Le premier point concerne la salubrité publique. On a fait plusieurs tournées avec les membres de notre association et nous avons remarqué que les espaces verts et les allées étaient jonchés de détritus. Je n'ai jamais vu le quartier dans cet état. Cela a également été constaté par d'autres membres de l'association, c'est-à-dire des gens qui vivent ici. Et cela va au-delà de 13 Habitat. Vous allez dans les allées, c'est jonché de détritus. On a toujours le problème des déjections canines qui se font de partout. Les espaces verts ne sont pas entretenus, on a l'impression qu'ils sont complètement abandonnés, ils ne sont pas taillés, les mauvaises herbes poussent de partout. On s'est rendu sur les espaces où il y a des aires de jeux, on se croirait dans la savane. C'est impressionnant. Les autres espaces verts qui ont été mis en place avec les graviers, c'est dangereux, les gens chutent. Vous avez des tuyauteries apparentes, les enfants jouent dedans, courent, tombent, et vous retrouvez des graviers partout. Comme on a la réhabilitation du parc immobilier, vous trouvez aussi des graviers dans les entrées des bâtiments, cela raye le carrelage. Le parc immobilier n'est pas encore inauguré qu'il va déjà être vétuste, parce que l'on a aussi des graffitis, des trous dans les murs, des brûlures, tout un tas de dégradations. Nous avons signalé cela à tout le monde : « Allo Quiétude », 13 Habitat, etc. Il ne s'est rien passé.

Nous avons également le problème de circulation des véhicules. C'est un grave problème récurrent. Cela dure jusque très tard la nuit, il y a des attroupements partout dans le quartier, les gens sont très énervés. Plusieurs personnes m'ont dit être prêtes à descendre pour en venir aux mains avec ceux qui se trouvaient en bas. Elles disent avoir appelé la police qui vient, fait une ronde, constate et repart. Les gens sont très excédés par tout cela.

Nous avons aussi le projet de rénovation urbaine pour lequel nous constaterons les dégradations lors de l'inauguration. Ce sera du neuf qui sera déjà ancien, car ce sera déjà largement dégradé.

Nous avons fait remonter à 13 Habitat le fait que nous avons un nombre très élevé d'appartements insalubres. Les gens sont également excédés de voir que l'on refait tous les extérieurs, etc., mais que chez eux, pour certains depuis des années, ils ont des pièces insalubres. C'est dû pour beaucoup à l'installation des panneaux photovoltaïques réalisée en toiture. C'est bien que la Mairie ait une garantie qu'ils lui refassent l'étanchéité parce que pour certains, chez eux c'est Aquacity ou Aqualand. Il y a tout un tas de pourritures qui sortent des murs et vous avez des familles, par exemple, avec le père qui est au chômage ou qui travaille en intérim, quand il peut, 2 ou 3 enfants, et la mère au foyer, qui ont 50 ou 60 € de peinture tous les mois pour repeindre les pourritures, et qui attendent que 13 Habitat vienne faire les travaux. Je me vois mal faire l'inauguration du parc immobilier alors que vous avez 10, 15, voire 20 personnes, qui vivent dans des logements insalubres. On a beau répéter tout cela à 13 Habitat depuis des années, essayer de mettre en place des réunions pour discuter de ces problèmes, se concerter...

Tu parlais de la TFPB à juste titre, c'est une enveloppe dédiée pour pouvoir régler ces problèmes, mais nous ne sommes jamais concertés par rapport à cela. Dans le cadre de la TFPB, par exemple, il y a eu une enquête trouble menée par une société qui fait le tour pour savoir si des problèmes se posent ou pas. Cela fait 8 mois que je demande le rapport à 13 Habitat. Il a fallu que je menace le Président de saisir le Procureur de la République pour qu'il nous envoie les résultats d'une enquête qui nous dit que tout va bien dans notre quartier, justement grâce à cette enquête. Je vais donc demander les noms, les prénoms, les heures, etc., et si nous ne sommes pas satisfaits de ces réponses nous interpellerons les autorités publiques par rapport à cela.

Je tiens à tirer la sonnette d'alarme car rien ne va plus. Je vois aussi les attroupements de jeunes qui sont dans des activités pas très légales et je vois les jeunes générations derrière qui suivent. Déjà, pour moi, cette génération a été sacrifiée, et celle qui suit en prend le chemin. C'est-à-dire que l'on a des enfants en situation de danger, à 8-10 ans ils sont exposés aux dangers de la rue, et dans 5 ans ce sont eux qui vont être dangereux. Si l'on ne casse pas cette mécanique cela ne va faire que continuer. Cela ne peut que générer des conflits entre les jeunes qui sont en bas et les habitants qui sont chez eux et qui voudraient avoir un minimum de confort et la possibilité de dormir le soir.

M. BREMAUD.- J'ai bien fait de te dire que sur une partie on était vraiment dans la relation 13H, locataires, etc. Concernant la Municipalité, c'est notre job de faire de la médiation et d'essayer de faire en sorte que 13H soit autour de la table sur les quelques questions, je parle de l'insalubrité particulièrement, puisque sur la question générale de rénovation, les chaudières, etc., M. le Maire a joué les médiateurs et nous avons réussi à avoir ce chantier important de réhabilitation. Je suis allé dans des logements, il y en a effectivement quelques-uns d'insalubres. Et comme je te l'ai dit quand nous nous sommes vus il y a un peu plus d'une dizaine de jours, avec M. le Maire nous allons interpeller pour ces logements-là. Il y a effectivement une anomalie. Si nous faisons un chantier de 7 M€ de réhabilitation, il serait bien que les quelques logements insalubres soient... Sur ce point, nous sommes en phase. Mais c'est une relation 13H, locataires.

Tu as parlé de la saleté. Suite à notre rendez-vous, j'ai fait un rapport au service Relations aux administrés pour que l'on ait une réunion en interne sur le traitement de la problématique de propreté, etc. Tout à l'heure on a expliqué la problématique du désherbage cette année. On est en train d'assurer la jonction non pesticide, désherbage. Puis cette année nous sommes sur une configuration très particulière entre la pluie et le soleil où nous avons une recrudescence des hautes herbes, etc.

M. DJERARI. - Qu'ils fassent au moins le débroussaillage.

M. CASADO. - Je voudrais intervenir, parce que là on mélange un peu tout. Je ne suis pas d'accord quand tu parles des détritus. La Ville n'est pas là pour ramasser les détritus. Il y a un Conseil de quartier, il y a des CIQ, il y a des gens qui sont là aussi pour veiller à ce que leur quartier soit propre. On n'est pas derrière les gens qui jettent les canettes et les papiers pour aller ramasser.

M. DJERARI. - Ce n'est pas ce que je demande.

M. CASADO. - Cela fait partie du civisme. C'est un point à part.

M. DJERARI. - Non, ce n'est pas un point à part.

M. CASADO. - C'est un point à part. Parce que si les gens faisaient preuve de civisme, on n'aurait pas ces soucis.

M. DJERARI.- Pourquoi faites-vous « Istres Propre » si les gens ont cette attitude ? Il ne faut pas faire « Istres Propre », il faut être logique.

M. CASADO.- Laisse-moi finir, Salim, s'il te plaît. Concernant les espaces verts, tout à l'heure on t'a expliqué la problématique que l'on avait avec le désherbage. On croit qu'il y a un manque d'entretien parce que l'on n'arrive pas à faire face, mais je te signale quand même qu'au mois d'avril 2016 20 mm d'eau étaient tombés, en 2017 c'étaient 82 mm. On a donc des herbes de partout. C'est la ville entière qui est comme ça. On a expliqué que les services

techniques allaient réfléchir à d'autres moyens à mettre en place que du désherbant chimique (Roundup), notamment avec des traitements, avec des machines thermiques ou avec des débroussailleuses, pour lesquelles il faut aussi des moyens. J'admets qu'il y a un déficit d'entretien sur les espaces verts, nous allons faire en sorte d'y remédier. Mais même quand il y aura un bel espace vert, cela n'empêchera pas que quelqu'un mène son chien pour y faire faire ses besoins, alors qu'il y a des sacs en plastique que l'on peut récupérer, ou que quelqu'un y jette une canette de bière. Tu diras que ce n'est pas entretenu parce que les gens jettent des détritus. Mais, encore une fois, je profite de cette assemblée pour dire que cela fait partie de nos relations à tous. C'est pareil pour les jeunes, il faut leur expliquer qu'il y a des poubelles.

- M. DJERARI.- Comment fait-on quand les gens ne le font pas ? On laisse comme ça ? Comment fait-on si les gens ont un manque d'hygiène ? À un moment donné, l'autorité publique est là pour régler cela.
- M. CASADO.- Je ne dis pas qu'il faut laisser comme ça, mais je ne dis pas qu'il faut mettre en cause la Municipalité.
- M. DJERARI.- Je ne mets pas en cause la Municipalité. Je dis que vous avez votre responsabilité, comme les habitants l'ont aussi. Mais les habitants ne peuvent pas aller voir les gens pour les verbaliser parce qu'ils ont jeté un papier. On n'a pas compétence pour cela.
 - M. CASADO. Je n'ai pas demandé de les verbaliser, mais de leur dire qu'il y a des poubelles.
- M. DJERARI.- On le fait au quotidien. Mais quand les gens fautent, comment fait-on? On les regarde fauter? Et la Municipalité dit « Il faut que les gens soient plus responsables »? Non. Chacun doit assumer ses responsabilités. Vous avez des citoyens qui se sont mobilisés pour « Istres Propre », c'est la preuve qu'il y a des gens qui veulent que leur quartier soit propre.
 - M. CASADO .- C'est une fois par an.
- M. DJERARI.- Maintenant, étant donné l'étendue du problème, je pense qu'il faut aller au-delà. On ne peut pas se contenter de constater les dégâts et dire que les gens ne sont pas civilisés. Ce n'est pas possible.
- M. CASADO. Ce n'est pas que l'on ne constate pas, je te dis que l'on ne peut pas être derrière tous les gens qui jettent des détritus. Il faut comprendre aussi que l'on ne peut pas être là en permanence.
- M. DJERARI.- À un moment donné, on peut se réunir et voir ensemble quelles solutions on peut mettre en place, sinon vous êtes impuissants et nous aussi.
 - M. CASADO .- Il y a les centres sociaux...
 - M. BREMAUD .- Salim, la discussion...
 - M. DJERARI. C'est un petit problème parmi tous les problèmes qui se posent.
 - M. BREMAUD. Éric a raison de te répondre cela. Toi, tu penses que la Municipalité...
 - M. DJERARI. Tout le monde a sa responsabilité.
- M. BREMAUD.- Le problème c'est qu'on n'a pas le moyen... Je vais t'expliquer un *truc* très clair. Par exemple, souvent il y a des gens qui jettent leurs poubelles par les balcons. C'est extraordinaire! Le problème, une fois que tu as trouvé la poubelle par terre, soit tu fais une enquête... Et il nous est déjà arrivé de le faire, puisque maintenant, quand on trouve des sacs poubelles en bas des immeubles, la municipale enquête pour savoir qui les a jetés pour essayer d'aller verbaliser. Mais celui qui a jeté la canette, on ne va pas aller mettre le produit pour les empreintes et essayer de le retrouver. La problématique est qu'à un moment donné nos moyens par rapport à cela sont très limités.

Par ailleurs, sachez qu'il y a 3 mois nous avons acheté une nouvelle balayeuse-nettoyeuse pour augmenter notre capacité à nettoyer les voies publiques. En plus, en ce moment nous sommes sur une problématique particulière sur Le Prépaou (particulièrement Magnanarelles, Salins) par rapport aux travaux. Tu me l'as dit toi-même. Ils ont installé des bennes ouvertes et, au lieu d'aller aux containers, maintenant les gens jettent leurs poubelles dans les bennes ouvertes. Ça s'envole et il y en a encore plus partout. On est d'accord. Nous avons donc fait faire un courrier pour que les entreprises livrent des bennes fermées. C'est un premier point.

On ne pourra pas verbaliser la personne qui... Mais, par exemple, « Grand Istres Propre » est l'un des projets qui fait que l'on essaie de sensibiliser les citoyens. La finalité de « Grand Istres Propre » n'est pas de nettoyer la ville, c'est de faire prendre conscience aux associations et à nos concitoyens, de dire « Regardez, la ville est sale à cause de l'incivisme et c'est à nous de nous prendre en charge », pas pour que les gens nettoient, mais pour que les gens ne salissent plus. On est dans la pédagogie.

M. DJERARI.- Il y a des zones beaucoup plus sales parce qu'il y a beaucoup plus de gens qui manquent de civisme ou parce qu'il y a des attroupements. À ce moment-là, puisqu'il y a un nouveau poste de Police municipale ici, ils peuvent éventuellement faire des rondes à ces endroits de manière inopinée. Ils ne vont peut-être pas résoudre tous les problèmes mais ils peuvent, de façon inopinée, tomber sur des gens qui font cela et leur dire, une première fois, qu'ils n'ont pas à avoir ce comportement, et si cela se renouvelle, qu'ils soient sanctionnés pour cela. Parce que là on est dans l'impunité.

M. BREMAUD. - J'entends. Nous avons un agent dédié, il s'appelle Michel Cantella, tu l'as déjà vu, tout le monde vient le voir parce qu'il est très efficient et très présent sur le quartier. Maintenant, il ne peut pas...

M. MALACARNE.- J'aimerais intervenir pour confirmer votre propos. Dès que les personnes à l'origine de ces contraventions sont identifiées, ce n'est pas une simple contravention qui est dressée mais une demande de citation au Tribunal d'instance qui est faite. Ce problème est souvent traité par composition pénale. Ce n'est pas une simple contravention ou un simple timbre-amende, comme on le dit vulgairement, mais c'est une citation directe au Tribunal d'instance et le problème est traité par composition pénale. C'est-à-dire qu'avant de passer devant le tribunal la personne reconnaît ou pas l'infraction, le juge fixe le montant de la contravention, soit elle accepte, elle règle cette contravention, soit elle passe au tribunal et là, la contravention est souvent doublée.

M. DJERARI.- Combien avez-vous pu en mettre?

M. MALACARNE.- Je ne pourrai pas exactement vous donner le chiffre mais cela s'est déjà fait. Notamment pour une autre problématique, une personne a été citée à l'audience du tribunal cette après-midi.

M. BREMAUD. - C'est pour te dire, Salim, que nous ne faisons pas rien.

Dernier point sur les véhicules et après on clôt la discussion, mais nous continuerons à travailler ensemble parce qu'il y a des points qu'il faut effectivement améliorer. En ce moment nous avons un point de fixation sur lequel on travaille, entre le 19 et le 23 des Salins, sur les véhicules particulièrement. Non seulement il y a une partie liée aux travaux, qui est réglée depuis ce soir grâce à Mme Gaillard –merci, Madame Gaillard – un accès a été fermé ce soir par chaîne et cadenas. C'est pour te dire que nous sommes tous vigilants, mais tu le sais bien, puisque quand on a des soucis, on se voit. Et la Police fait beaucoup de rondes parce que nous avons une problématique avec cette barrière qui est ouverte constamment. Je parle en particulier de celle des Salins.

M. MALACARNE.- Bien au-delà de rondes, des actions sont en cours et, malheureusement, pour la réussite de ces actions, il faut garder une certaine forme de confidentialité qui nous permet d'apporter une réponse à ces problématiques.

M. BREMAUD. - Ce que je voulais que vous sachiez c'est que nous sommes très vigilants. Tu le sais, Salim.

M. DJERARI.- Je le sais, mais en même temps, ce que je vous dis là ce n'est pas ma parole mais celle qui m'est rapportée par les membres de l'association, et même au-delà.

M. BREMAUD.- J'entends.

M. MALACARNE.- D'ailleurs, si vous avez des informations à ce sujet, comme certains d'entre vous peuvent nous donner, je me fais le relais de ces informations aux services spécialisés de la Police nationale. Certains nous donnent ces informations que nous relayons. Si vous avez d'autres informations, nous sommes preneurs.

M. BREMAUD.- Nous sommes très vigilants par rapport à ces problématiques, mais parfois, pendant longtemps on pense que l'on ne fait rien. On ne fait pas rien. Mais tu le sais.

M. DJERARI.- Ce n'est pas que cela, je parle d'une situation globale. Cela fait des mois que nous voyons les choses se dégrader, que nous essayons de mettre en place de la concertation, mais il n'y a aucune concertation. Les initiatives sont prises comme ça, sans savoir si cela répond aux attentes ou aux besoins des habitants. Par exemple, pour les espaces verts ou l'aire de jeux. Je parle juste à ce niveau-là. On a demandé qu'il y ait une concertation mise en place pour les activités, etc. Cela ne répond à rien du tout aux demandes et aux besoins des habitants. C'est normal, on ne les questionne pas. Les opérateurs viennent, font leur truc, on leur demande « Ça vous plaît ? » « Non, ce n'était pas ça le problème. Si vous nous aviez demandé ». En plus, nous avons des propositions pour régler ces problèmes.

M. BREMAUD. - Si je peux me permettre, je ne voulais pas que l'on en parle, mais vous n'étiez pas à la dernière réunion sur la TFPB. Il ne faut pas faire la politique de la chaise vide non plus.

M. DJERARI.- Je réponds. Pourquoi je ne vais plus aux réunions...

M. BREMAUD. - J'entends bien, mais il serait intéressant aussi de participer au Conseil d'administration du centre social. Par exemple. Je te donne mon opinion. Nous en parlerons ensemble si tu veux.

Mme RIBBE. - Par rapport aux barrières, tous les soirs M. Cantella ferme la barrière, je repasse vers 19h ou 20h, la barrière est ouverte. Je m'arrête fermer la barrière côté Pinède, je pense que les caméras peuvent le voir. En revanche, j'aimerais que la Mairie fasse un courrier à Istres Solidarité parce que, devant moi, on leur a demandé de fermer la barrière, entre midi et deux et le soir, à 17h30, ils s'en vont, ils ne descendent même pas du camion et ne ferment pas la barrière. Je l'ai fermée encore l'autre jour. On me répond « Elle est ouverte, je la laisse ouverte ».

M. BREMAUD. - C'est noté, on s'en occupe.

Mme RIBBE.- J'aimerais, parce que je suis allée les voir et j'ai été très mal reçue.

M. BREMAUD.- On s'en occupe et j'irai les voir.

M. LEBAN. - J'avais deux questions simples à poser concernant la propreté.

Ma première question : y a-t-il assez de poubelles dans le quartier pour inciter les gens à jeter leurs canettes ou autre dans les poubelles plutôt que par terre ?

Deuxième question : les rues et ruelles du Prépaou sont-elles du domaine public ou du domaine privé ? Est-ce au CIQ ou à la Mairie de s'en occuper ? Si c'est à la Mairie, on pourrait imaginer qu'un cantonnier passe, comme dans toutes les rues de la ville, pour venir régulièrement ramasser tout ce qui serait par terre.

(M. Djerari quitte la salle.)

M. BREMAUD. Les nombreuses ruelles du Prépaou sont du domaine public. Nous avons une équipe de jardiniers et de cantonniers qui travaillent par zone. Jean-Marc, explique-nous rapidement le zonage du nettoyage.

M. BOVARD. - On travaille par zone et par quartier.

M. BREMAUD. - Nous vous avons répondu, Monsieur Leban.

M. LEBAN. - On peut donc faire quelque chose.

M. BREMAUD. - On peut faire quelque chose, et l'on y travaille, puisque nous avons fait une réunion de travail hier avec les services sur le suiet.

M. CASADO .- (Inaudible.)

M. LEBAN.- Il y a du chômage.

M. BREMAUD. - Il y a du chômage, mais après vous nous dites que nous avons trop d'agents.

(Discussion hors micro, inaudible.)

Concernant les poubelles, Monsieur Leban, je peux vous assurer qu'il y en a assez et partout. Elles ne sont pas très utilisées. Nous allons clore le chapitre.

IV. Festivités organisées par la Ville et programmes festifs des associations et acteurs socio-économiques.

M. BREMAUD.- Si des Présidents ou représentants d'associations ont des informations à nous donner sur leurs festivités ou animations de l'été ou de la rentrée ? Est-ce que quelqu'un a des informations à nous donner ? Des choses à nous demander ? (Pas d'observation.)

Nous pouvons donc lever la séance. Merci à toutes et à tous et bonnes vacances. Au revoir.

(La séance est levée à 19 heures 52.)